

montre comment cette autotraduction évoque, sur le plan collectif, le rapport entre langue dominante et langue dominée et, sur le plan individuel, “une vision de l’intérieur et de la profondeur qui est celle d’une intimité où le passage d’une langue à l’autre transforme le récit en récit de soi” (p. 121).

Dans ses “Conclusions” (pp. 131-137) Paola PUCCINI revient sur les étapes principales de cette réflexion sur l’autotraduction, à laquelle elle reconnaît la capacité de vivifier les littératures nationales en favorisant la rencontre avec l’Autre, et qu’elle invite à approfondir “en tant que figure de répétition [qui] répond à l’esthétique postmoderne de la performance” (p. 137).

Cristina BRANCAGLION

Yves FRENETTE, France MARTINEAU, en collaboration avec Virgil BENOIT, *Les voyages de Charles Morin, charpentier canadien-français*, texte établi par France MARTINEAU, Québec, Les Presses de l’Université Laval (“Les Voies du français”), 2018, 566 pp.

Charles MORIN (1849-1922) est l’un des très nombreux migrants canadiens-français qui, à partir du milieu du XIX^e siècle, laissent leurs paroisses natales pour coloniser l’arrière-pays ou pour s’aventurer plus loin dans le continent nord-américain à la recherche d’un travail et d’une possibilité d’élévation sociale. Parti de sa maison de famille à Deschambaut, sur la rive Nord du Saint-Laurent, à l’âge de dix-sept ans, Charles voyage pendant deux décennies à travers le Canada et les États-Unis, pour s’installer enfin dans la vallée de la rivière Rouge à Argyle (Minnesota) où il réalise ses aspirations en devenant un bâtisseur et un entrepreneur de succès. Il n’aurait été qu’un nom parmi tant d’autres s’il ne nous avait laissé deux témoignages exceptionnels de ses années de pérégrinations; il s’agit de deux manuscrits transmettant deux versions différentes de ses mémoires, qui, après un demi-siècle d’oubli, ont été découverts dans les années 1970 chez ses descendants. Ce volume nous offre la première édition intégrale de ces deux textes inédits qui, en plus d’un intérêt historique évident, revêtent une grande importance en tant que documents linguistiques.

L’introduction (pp. 1-44) reconstruit la généalogie des MORIN, famille de cultivateurs établie à Deschambaut depuis le milieu du XVIII^e siècle, analyse la mobilité géographique et sociale de Charles et de ses frères et sœurs et évoque les débuts et l’essor de la communauté franco-canadienne installée à Argyles dont Charles devient un citoyen en vue. Ses mémoires, qu’il rédige vraisemblablement après

la naissance de ses enfants, vers les années 1893-94, sont destinés à son cercle familial auquel il veut transmettre “le sens moral de ses aventures” (p. 22); en effet, les descriptions des milieux où il a vécu, des personnes qu’il a rencontrées, des régions qu’il a traversées, sont accompagnées de réflexions sur les expériences et les événements qui l’ont aidé à sortir de la pauvreté et à devenir un homme d’affaires prospère, capable d’assurer une vie confortable à ses familiers.

Charles MORIN peut être situé dans la catégorie des ‘peu-lettrés’, à savoir “des gens ayant une maîtrise imparfaite du code écrit” (p. 27). Comme c’est le cas pour d’autres documents de ce genre, ses mémoires présentent une langue hybride, caractérisée par de nombreux traits de la langue parlée familière mélangés à des formes plus littéraires. “Il est très rare que des écrits personnels de ce type soient rédigés à plus d’une reprise” (p. 2), cependant, seules la qualité du papier et la mention de quelques dates permettent d’établir une chronologie relative, tandis que la comparaison des traits linguistiques des deux rédactions n’a pas relevé de différences significatives dans la maîtrise de la langue écrite. Dans les deux textes les archaïsmes et les anglicismes sont fréquents; la façon d’orthographier ces derniers présuppose une prononciation française (par ex. *basenisman*), sauf pour des mots largement répandus chez les canadiens-français (*tea*). Charles emploie aussi des termes d’une langue plus soutenue – même s’il n’adopte pas une orthographe standard (*apoplisee* pour *apoplexie*) – ou empruntés au français européen, comme *moucheron* au lieu de *maringouin*, faisant parfois alterner dans une même phrase *couverte* et *couverture*, *pomme de terre* et *patate*. Pour ce qui est de l’aspect grammatical, les traits du français canadien ou du français populaire sont fréquents: emploi de *aucun* dans un sens positif, indicatif au lieu du subjonctif dans des constructions qui l’exigent, emploi de l’auxiliaire *avoir* avec des verbes intransitifs où pronominaux. Des traits relevant d’une écriture soignée apparaissent pourtant tout au long des mémoires, tel le passé simple comme temps de la narration, la forme littéraire *je puis* (alternant avec *je peux*), l’emploi, presque systématique de la conjonction *car* (et parfois du gérondif pour introduire la cause), etc. La scolarisation de Charles, terminée à 11 ans, ne l’a pas amené à maîtriser la norme orthographique de son époque: on peut remarquer des interférences de l’oral (élision du [l] dans *cutivateur*, effacement du [r] dans *mouri* et dans *rie*, pour *rire*, etc.), l’absence des accords graphiques en nombre du nom et de l’adjectif, la confusion des désinences verbales. “Bien que Charles soit sensible à la forme littéraire que devraient prendre ses mémoires”, conclut l’introduction, “[il] n’a pas une familiarité assez grande avec le monde de l’écrit pour éliminer de son texte les traces du vernaculaire” (p. 30).

L’édition proprement dite (pp. 59-564), établie par France MARTINEAU, présente le texte des deux manuscrits en orthographe d’ori-

gine avec une transcription en orthographe modernisée en regard. La “Note sur l’établissement du texte” (pp. 44-57) illustre de façon très détaillée les critères suivis, notamment en ce qui concerne la version normalisée; dans celle-ci ont été heureusement conservés les traits associés à la grammaire et au lexique, pour ne pas dénaturer la langue de l’original. Afin de faciliter la lecture du texte, ont été mis en italiques certaines formes grammaticales qui s’écartent de la norme et des emprunts à l’anglais, mais la plupart de traits relevant de la langue populaire n’ont pas été soulignés. La justification du recours à l’italique, par ailleurs, donne lieu à une analyse ultérieure des particularités linguistiques du texte. Chacun des épisodes dans lesquels Charles MORIN même avait découpé ses mémoires sont présentés d’abord dans la version du manuscrit le plus ancien, suivi de celle de l’autre manuscrit; tous les chapitres sont accompagnés d’une introduction historique et de notes au texte. Un bref écrit mystique que Charles a ajouté à la fin de l’un des manuscrits de ses mémoires complète ce beau travail qui a le mérite de rendre accessible un texte intéressant sous plusieurs points de vue: historique, littéraire et linguistique.

Barbara FERRARI

Nathalie FREYNET et Richard CLÉMENT, “Lorsque les idéologies et les pratiques langagières ne concordent pas: le cas de l’accentisme au Canada français”, in Pierre ESCUDÉ (dir.), *Langues et discriminations, Les Cahiers de la LCD-Lutte Contre les Discriminations*, vol. 7, 2018, pp. 95-105

Publiée chez L’Harmattan depuis 2016, cette revue codirigée par Johanna DAGORN et Arnaud ALESSANDRIN se veut un moyen de diffusion des recherches sur les discriminations linguistiques ainsi qu’un outil de prévention et de lutte contre ce phénomène. Le présent numéro est introduit par Pierre ESCUDÉ, qui réfléchit à la notion de *discrimination* dans sa double acception linguistique et sociolinguistique avant de retracer l’évolution vers une idéologie monolingue en France. Les effets de celle-ci sont ensuite étudiés dans plusieurs perspectives (analytique, juridique, historique) et dans des contextes variés (locuteurs roms, régionaux ou allophones) à travers les contributions réunies dans ce dossier. L’article de FREYNET et CLÉMENT porte